

Rompre avec la démocratie du Far West

DANS LE DOSSIER DES NATURALISATIONS, LE CONSEIL NATIONAL A OPTÉ POUR UN DROIT DE RECOURS DES requérants contre des décisions arbitraires ou discriminatoires. Sont visés les votes populaires à Emmen et ailleurs encore qui ont systématiquement écarté les candidatures des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Mais la justice ne pourra que casser de telles décisions et non se substituer à l'organe compétent, en l'occurrence le corps électoral communal, pour octroyer la naturalisation.

On voit la faiblesse de cette innovation. Le bras de fer entre les juges et le souverain local risque de durer... Mais c'en est déjà trop pour l'UDC, dont les députés se sont opposés au droit de recours, suivis à la trace par la plupart des radicaux alémaniques. Leur argument est connu: ouvrir une voie de droit contre un refus de naturaliser, c'est porter atteinte à la souveraineté populaire. Il est bien possible qu'une décision soit entachée d'arbitraire, mais ce risque est consubstantiel à l'expression de la volonté démocratique. Ruth Metzler a rétorqué que la Suisse n'est pas seulement une démocratie mais aussi un Etat de droit. Les adversaires du droit de recours s'appuient sur une conception erronée de la démocratie. Et la conseillère fédérale se trompe lorsqu'elle couple deux concepts qui en réalité ne font qu'un.

La démocratie ne se résume pas à un mécanisme de prise de décision qui donne l'avantage à l'opinion ma-

ajoritaire. Cette conception purement formelle pourrait justifier toutes les dérives, le peuple étant habilité à décider de tout et à tout moment. C'est bien pourquoi la démocratie est indissociable d'institutions stables qui permettent l'expression de la volonté populaire, soit directement soit par l'intermédiaire de représentants élus. Ce n'est pas tout. Ces institutions ne sont légitimées à fonctionner que dans le respect des droits fondamentaux. Dans ce sens, la démocratie ne peut se concevoir hors d'un Etat de droit.

Il y a tout juste deux ans, nous avons publié dans ces colonnes (*DP* 1425) un texte du professeur Auer, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève. Il y rappelait que les votations populaires en matière de naturalisation, parce que dépourvues de transparence et redevables d'aucune justification, sont en quelque sorte structurellement contraires à la Constitution fédérale. Elles conduisent à l'arbitraire, à la discrimination et à l'inégalité de traitement; elles portent atteinte à la liberté personnelle puisque des données sensibles sont communiquées au corps électoral. Bref, l'exercice d'un droit prétendument démocratique contredit les principes fondamentaux de la démocratie. L'UDC n'en a cure, elle qui confond la démocratie avec les pratiques qui avaient cours au temps du Far West. *jd*

**Dans ce sens, la
démocratie ne peut
se concevoir hors
d'un Etat de droit**

Sommaire

Fondation Suisse solidaire: Un oui sans contorsions partisans (p. 2)

Bernard Bertossa: L'homme qui a tenu ses promesses (p. 3)

Industrie pharmaceutique: L'arrosage préventif d'Interpharma (p. 4)

Médecins-assistants: L'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux (p. 5)

Sport: Hors-jeu (p. 7)

Chronique: Femmes dans une salle d'attente (p. 8)

Un oui sans contorsions partisanses

Parasité par des intérêts multiples et inavoués, le sort des réserves d'or de la BNS dépend du vote populaire de septembre.

En approuvant finalement la Fondation Suisse solidaire et la clé de répartition des réserves d'or superflues de la Banque nationale (BNS) – les cantons, l'AVS et la Fondation à parts égales –, le Parlement passe la parole au peuple qui tranchera en septembre prochain. Mais le scrutin s'annonce sous de mauvais auspices, tant le débat qui a présidé à la naissance de la Fondation fut parasité par des réticences, des intérêts inavoués et des craintes à l'égard de l'UDC. Qui va donc défendre ce projet devant le peuple, crânement et sans arrière-pensées?

On peut faire beaucoup de reproches à la Fondation. Née dans la foulée de l'affaire des fonds en déshérence, elle est apparue comme une manière pour la Suisse d'atténuer la pression des États-Unis sur notre pays. L'économie ayant passé à la caisse pour dédommager les victimes de l'Holocauste, ce beau geste est-il encore nécessaire? Le Conseil fédéral corrige alors le tir en précisant que la Fondation est destinée à soutenir des projets orientés vers l'avenir. Mais il a fallu cinq ans et l'intervention décidée du Conseil des États pour donner un contenu présentable à cette idée. Et surtout construire un consensus qui

oblige la Fondation à partager la manne promise avec les cantons et l'AVS.

Confusion dans les partis

Christoph Blocher n'a eu cesse de faire échouer la réalisation de la Fondation, pour lui une manifestation de faiblesse face aux pressions exercées sur la Suisse. Il s'est d'abord opposé à la vente de l'or de la BNS, puis il a lancé sans succès un don du jubilé pour le 150^e anniversaire de la Suisse moderne. Enfin, avec l'UDC, il a trouvé la solution de l'initiative populaire «L'or de la BNS pour l'AVS». Une proposition habile parce qu'elle épouse une cause très populaire; mais une proposition trompeuse car elle ne garantit en rien l'avenir financier du 1^{er} pilier. Une proposition qui néanmoins a déjà enregistré un succès puisqu'elle a semé la confusion dans le camp des partisans de la Fondation. L'or de la BNS, suggère le PDC, devrait revenir au CICR, ou permettre une action de grande envergure en matière de formation selon l'UDC bernoise. A gauche, le socialiste bernois Rudolf Strahm n'hésite pas à évoquer le retrait du soutien à la Fondation si, dans le projet de nouvel article constitutionnel, les missions de la BNS ne sont pas élargies. Même

Mais en réalité, qui défend le double oui prononce la condamnation à mort de la Fondation

menace de la part de l'Union syndicale suisse au cas où le Parlement, dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS ne propose pas une solution plus généreuse pour la retraite anticipée. Bref, la foire d'empoigne. Les récents succès électoraux de l'UDC aidant, socialistes et radicaux perdent les pédales. Les seconds lâchent purement et simplement la Fondation alors que les premiers la soutiennent comme la corde le pendu: lors du vote final, Franco Cavalli, chef du groupe socialiste, a d'ailleurs annoncé le probable double oui du PSS à l'initiative de l'UDC et à la Fondation qui lui sera opposée à titre de contre-projet en votation populaire.

Populisme

On comprend le calcul. Si la Fondation échoue, mieux vaut déposer les milliards dans le fonds AVS que les laisser reposer dans les caves de la BNS. Le double oui doit faire échec au double non prôné par les radicaux. Mais en réalité, qui défend le double oui prononce la condamnation à mort de la Fondation. Seule une campagne sans ambiguïté en faveur de cette dernière et contre l'initiative de l'UDC permettra la réalisation du projet annoncé par Arnold Koller en 1997. Nous l'écrivions en juin 2000: la Fondation «est une promesse solennelle, faite en un moment difficile: la morale politique

exige qu'elle soit tenue. D'autre part il est juste que le "trésor" accumulé grâce à une réussite politique et économique "heureuse" soit pour une part restitué en actions généreuses aux malchanceux d'aujourd'hui» (DP1433).

L'or de la BNS ne sauvera pas l'AVS. Une assurance dont par ailleurs l'UDC ne se soucie guère lorsqu'elle préconise la réduction des prestations et l'élévation de l'âge de la retraite, lorsqu'elle revendique systématiquement des baisses d'impôts qui affecteront la politique sociale. De la gauche politique et syndicale, nous attendons qu'elle dénonce sans relâche ce programme d'exclusion sociale, qu'elle dévoile l'hypocrisie de l'UDC qui ne vise qu'à enterrer la Fondation de solidarité. Et non qu'elle emprunte les chemins du populisme tracés par ce parti. *jd*

Traduction

On utilise fréquemment en Suisse alémanique le terme français «service public» au lieu du terme allemand «öffentlicher Dienst». Questionnée dans une séance syndicale sur les raisons de cet emploi, la secrétaire répondit que le terme allemand faisait penser à «militärdienst» en oubliant qu'on a aussi «service militaire» en français. *cfp*

L'homme qui a tenu ses promesses

Ayant prêté serment, il y a douze ans, comme premier procureur général socialiste, après avoir été élu par le peuple sur un véritable programme, Bernard Bertossa a fait une chose très simple : il a pris son serment au pied de la lettre et appliqué son programme. Cela lui a valu une popularité sans égale pour un accusateur public et la rancune, teintée de jalousie, de ceux dont il a perturbé les petits et les grands profits.

Bertossa s'est d'abord donné les moyens de poursuivre « le riche comme le pauvre, le puissant comme le faible, l'habitant du pays comme l'étranger », pour reprendre les termes du serment. Il l'a fait en utilisant le plus rationnellement les forces existantes, en arrachant quelques renforts, en innovant dans les modalités de poursuite, en renforçant l'indépendance du pouvoir judiciaire, sans jamais chercher l'excuse facile de l'impuissance pour ne rien tenter. Il n'a ainsi plus été question, par exemple, de baisser les bras devant la violence domestique et sexuelle, la délinquance routière ou la criminalité économique.

Les reproches des adversaires

Ni privilèges ni fausses excuses, telle est la devise que l'on pourrait attribuer à Bertossa. Fondée sur le principe d'égalité, mais aussi sur la responsabilité des individus vis-à-vis de la so-

ciété, sa politique est en cohérence avec ses valeurs de gauche. Mais elle a dépassé les clivages partisans. Plusieurs de ses très fermes soutiens au sein de la magistrature sont issus de partis du centre et de la droite. À l'inverse, il n'a pas toujours obtenu un appui unanime des socialistes.

Ses adversaires lui ont surtout reproché de négliger la délinquance locale au profit d'affaires dépassant les forces de la justice genevoise et de trop médiatiser son action.

Le premier grief est factuellement faux et teinté de beaucoup d'hypocrisie. Les mêmes qui demandent un recentrage sur la criminalité locale, réagissent violemment, parfois en dépassant les bornes de la décence, lorsque la justice genevoise met son nez dans une affaire, celle de la BCG, dont les faits, les accusés et les victimes (tous les contribuables genevois!) sont strictement locaux.

Le second reproche manque tout autant sa cible. Bertossa a compris les vertus pédagogiques de l'action de la justice. Il n'offre aux médias ni états d'âme ni anecdotes pittoresques. Il affirme des valeurs sociales, montre ce que la justice fait pour les protéger, explique comment elle pourrait mieux le faire si les politiques le voulaient bien. Certes, il n'en résulte pas, comme l'affirme un avocat renommé dans un sophisme trop habile, que Genève est le dernier endroit où un cri-

minel irait aujourd'hui déposer de l'argent sale (et que, dès lors, Bertossa ayant si bien réussi, il n'a plus en face de lui que des innocents). Mais l'effet dissuasif d'une justice proclamant de façon crédible qu'il n'existe plus a priori de domaines ou de territoires d'impunité est bien réel. L'image éthique de Genève ne peut qu'y gagner.

Une fidélité sans faille au serment

Bien sûr, une bonne politique ne réussit pas sans que son initiateur mette à son service les qualités personnelles qui conviennent. C'est peu dire que celles de Bertossa sont adaptées à sa fonction : capacité de travail, rapidité intellectuelle, esprit de décision, rectitude, indépendance farouche, sens de la communication. Faut-il pour autant en faire une sorte de saint laïc, avec ce que cela peut

comporter d'inquiétante intolérance ? Il est vrai que sa conception presque sacerdotale de la fonction de magistrat l'a poussé à s'opposer à des innovations intéressantes, comme la magistrature à temps partiel.

Mais en faire, comme le voudraient ses détracteurs, un croisé de la pureté morale sans pitié pour les faiblesses humaines est un contresens. Ses deux mandats n'ont nullement été marqués par une course au tout répressif ou par une inflation des peines requises. Son secret est ailleurs : il assume pleinement son discours et son action. Regardez-le débattre : son contrepied est redoutable, car il ne procède pas de l'habileté contournée des politiciens ou des avocats, il surprend en allant droit au but, en revenant toujours à l'essentiel. Toujours le même serment.

Thierry Tanquerel

L'austère et le radical

La succession de Bernard Bertossa aurait pu se jouer devant le peuple entre deux magistrats aux qualités reconnues et dont l'estime réciproque est notoire : l'actuel procureur Jean-Bernard Schmid et la présidente du collège des juges d'instruction Christine Junod.

Si le premier est bien le candidat de l'Alternative, les grands électeurs de l'Entente ont choisi de justesse Daniel Zappelli, juge au Tribunal de première instance. L'expérience et la compétence de ce dernier sont loin d'égaliser celles de son rival. Le candidat radical mise dès lors sur une élection selon les clivages politiques classiques en espérant une plus forte mobilisation à droite, fréquente en cas de faible participation. S'étant engagé à « défendre les intérêts de l'Entente » (DP n° 1508), il a marqué son désir de rupture avec la politique menée par Bernard Bertossa, notamment en ce qui concerne la criminalité économique internationale et la délinquance routière.

Mais Schmid, dont l'allure austère ne doit pas cacher l'ouverture d'esprit, pourrait séduire hors de son camp, malgré le handicap de son étiquette (Alliance de gauche), de nombreux électeurs sensibles à la continuité de l'action du procureur général sortant.

L'arrosage préventif d'Interpharma

La révision de la Loi sur les brevets est en consultation jusqu'à fin avril. L'industrie pharmaceutique met le paquet pour éviter les importations parallèles et pour protéger les inventions biotechnologiques.

Les laboratoires pharmaceutiques ont les moyens. Ils inondent les rédactions et les bureaux des décideurs politiques d'une luxueuse brochure pour justifier leurs vues sur la protection des brevets. L'argumentaire est bien connu. L'industrie pharmaceutique prospère est un joyau de l'économie suisse et profite à l'ensemble du pays. L'indispensable recherche scientifique coûte cher. Elle doit être protégée en Suisse par une rigoureuse loi sur les brevets. Les deux grands patrons de la chimie bâloise se partagent la tâche pour défendre deux points chauds de la révision en cours.

Consensus entre économie et politique

Franz Humer, président du Conseil d'administration de Roche affirme qu'une puissante protection par les brevets est la condition «sine qua non» pour le développement de la biotechnologie. Sa position est confortable. Elle appuie simplement le projet fédéral en consultation qui s'aligne sur les dispositions européennes. Malgré ce consensus entre autorités politiques et économiques, il faut s'attendre à une rude ba-

taille avec les militants qui, depuis plus d'une décennie, s'opposent bruyamment au «brevetage des êtres vivants».

La vertu des prix chers

Daniel Vasella, président du Conseil d'administration de Novartis, met en garde contre les méfaits de l'importation parallèle des médicaments. L'industrie suisse se défend bec et ongles contre cette importation qui pourrait influencer, vers le bas bien sûr, le prix des médicaments. Pour Vasella, notre industrie pharmaceutique est prospère parce que la Suisse a la sagesse de ne pas imiter les pays de l'Union européenne qui «se plient au diktat unilatéral de la maîtrise des coûts». Autrement dit, en baissant le prix des médicaments, on fait du tort au pays.

L'industrie pharmaceutique a subi un léger revers avec l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur les médicaments. Depuis le premier janvier de cette année, elle autorise l'importation de médicaments génériques, ceux qui ne sont plus protégés par un brevet. «Monsieur Prix» et l'Office de la concurrence voudraient que cette autorisation soit aussi valable pour les médi-

caments de marque. Mais l'actuelle Loi sur les brevets ne le permet pas. Ainsi, selon une interprétation du Tribunal fédéral, un médicament Novartis commercialisé en France n'a pas le droit de concurrencer le même produit sur le marché suisse. La socialiste Simonetta Sommaruga s'apprête à ferrailer durement au Parlement pour que la révision de la Loi sur les brevets autorise expressément la concurrence étrangère des médicaments de marque.

Ce nouveau pas est important. L'autorisation d'importation parallèle accordée aux génériques n'est qu'un écran de fumée. Les médicaments hors brevet ne représentent qu'un petit 3% du marché et les différences de prix entre la Suisse et l'étranger sont réduites. L'intérêt de l'opération est minime, d'autant plus que l'obligation de joindre une notice dans les trois langues nationales présente un obstacle coûteux. Il en irait tout autrement en revanche pour les médicaments protégés par un brevet, bien plus chers en Suisse et qui font la grande masse du marché. L'importance de l'enjeu, pour les laboratoires pharmaceutiques, justifie largement la diffusion d'une belle brochure en quadrichromie. *at*

16

Le marché de l'eau

On sait les Français très attachés au service public, qu'ils aiment qualifier de service-public-à-la-française. D'où l'étonnement de constater que la gestion de l'eau n'est pas chez nos voisins municipalisée, mais concessionnée à quelques grands groupes se partageant ce

marché avec un acharnement qui fut poussé parfois jusqu'à la corruption. On se souvient de la condamnation du maire de Grenoble.

Les grandes sociétés françaises ont su mettre au point des technologies et une organisation qui leur permettent d'ex-

porter leur savoir-faire sur le marché mondial. Or on apprend que Vivendi s'apprêterait à céder à un concurrent allemand cette branche d'activité. Et les maires de France de s'en inquiéter, car l'offre concurrentielle entre concessionnaires sera réduite d'autant.

Alors qu'en Suisse la municipalisation (la gestion directe de l'eau par un service municipal) semble une évidence que ne conteste pas même le plus néo des libéraux, en France on s'inquiète du resserrement de l'offre concurrentielle. Doctrine et usages ont leurs frontières. *ag*

L'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux

La motion de Marc Suter, acceptée après quatre ans, n'entraîne pas seulement un nouveau statut pour les médecins-assistants, mais nécessite aussi une réorganisation du secteur hospitalier.

Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des États a accepté, par vingt-deux voix contre douze, une motion du radical Marc Suter déposée en 1998, juste après les manifestations du corps médical à Zurich et qui concerne les conditions de travail des médecins-assistants. Dorénavant, le statut des médecins-assistants sera inscrit dans la Loi sur le travail et leurs heures de travail réglementées. La durée maximale de travail sera plafonnée à 50 heures et les heures supplémentaires à 144 par année. L'acceptation de la proposition Suter n'a pas été sans mal. Une minorité non négligeable de parlementaires s'opposait à la mesure.

Lourdeur administrative

Jusqu'à présent, le statut des médecins-assistants n'était pas discuté. On considérait que leur travail n'en était pas un, mais plutôt une dure et ardente période de formation, l'apprentissage d'un «art» qui nécessite passion, dévouement, résistance au stress et à la fatigue (voir les propos de Barbara Polla ci-dessus).

Peu de chiffres sont disponibles concernant les conditions de travail des médecins-assistants. Néanmoins, une étude effectuée dans le canton de Berne en 1998 a révélé que les médecins-assistants des hôpitaux du canton travaillaient en moyenne 66 heures par semaine. En réalité, il n'est pas rare qu'ils aillent jusqu'à 70, voire plus de 100 heures dans certains établissements. Il n'existe aucune prescription relative au temps de repos et les services ininterrompus de 24 à 36 heures, se répétant souvent à intervalles rapprochés, sont la règle. Il arrive parfois que certains médecins aient déjà travaillé une quarantaine d'heures avant une opération chirurgicale, ce qui n'est guère rassurant pour les principaux intéressés. De plus, les médecins-assistants se plaignent également du volume croissant de travail administratif dont ils doivent s'acquitter (19% de leur temps de travail). Ainsi, le temps consacré à la formation continue se réduit comme peau de chagrin. Selon les estimations, les médecins n'y accorderaient plus qu'une part minimale de leur temps.

«Je me souviens de mes propres assistantes, souvent enceintes, du plaisir de soigner ensemble, d'enseigner, de partager des connaissances pendant de longues journées, des week-ends entiers, des nuits blanches. Et je ne suis pas certaine que les médecins-assistants qui demandent le soutien de l'initiative Suter aient vraiment réalisé ce que pourrait bien signifier l'assujettissement à la loi sur le travail.»

Barbara Polla,
conseillère nationale

La réglementation des heures de travail des médecins-assistants, telle que proposée par la motion Suter, a bien sûr un coût, ce que n'ont pas manqué de relever les opposants au projet. Un coût essentiellement supporté par les cantons. C'est peut-être d'ailleurs ce qui explique le divin enthousiasme de Pascal Couchepin et du Conseil fédéral en faveur de la motion Suter. En effet, une compensation de l'ensemble des heures supplémentaires nécessiterait une augmentation de 26% des postes de travail. Dans le canton de Berne par exemple, elle a coûté vingt-sept millions de francs, ce qui correspond à 2,5% de l'ensemble de ses frais en personnel. Dans le canton de Vaud, elle est évaluée à dix millions de francs. Cependant, des cantons n'ont pas attendu la décision du Conseil fédéral et ont agi en conséquence. Zurich, Berne, Saint-Gall ou Genève réduisent progressivement la durée de travail du personnel médical. Ceux qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent profitent ainsi d'un avantage comparatif qui n'est pas lié à la qualité des soins, mais bien à la volonté d'avoir du personnel à meilleur marché. Enfin, l'ab-

sence de législation concernant les médecins-assistants pose le problème de l'égalité de traitement entre établissements privés et publics. Un plafonnement des heures de travail du personnel hospitalier permettrait d'unifier les pratiques, entre les cantons comme entre les hôpitaux.

La proposition de Marc Suter s'inscrit donc dans la réforme, plus large, du secteur hospitalier, de la formation des médecins et plus généralement dans celle de la politique de la santé:

revoir le rapport entre le temps employé à fournir des prestations et le temps consacré à la formation continue. Et comme pour la planification hospitalière, engager de telles réformes sur tout le territoire suisse. Une réduction du temps de travail des médecins-assistants implique une véritable réorganisation des hôpitaux; elle pourrait également donner l'impulsion nécessaire pour entreprendre d'autres changements. Une piste, évoquée par le socialiste Stéphane Rossini, serait la création de postes de médecins d'hôpitaux. Les cantons ont jusqu'à janvier 2005 pour s'engager dans ces réformes. *gs*

«Je connais un membre du clergé qui disait qu'à partir de 11 heures du soir, le Saint-Esprit est inefficace. Je crois que l'enthousiasme a, lui aussi, des limites, et qu'au-delà de cinquante heures par semaine, il est probable qu'il commence, même chez les plus motivés, à disparaître.»

Pascal Couchepin,
conseiller fédéral

Sans l'Europe, la Suisse ne peut rester la Suisse

Il y a un an et demi, lors d'un débat à Bâle sur l'avenir de la Suisse et de l'Union européenne (UE), le conseiller aux Etats d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Hans-Rudolf Merz, défendait la thèse selon laquelle « l'UE est un processus en cours et la Suisse un produit fini » et que par conséquent les deux avaient du mal à coïncider. Le principal argument de mon exposé est que « La Suisse ainsi que l'Union européenne sont des processus en cours et des produits non-finis. Elles dépendent l'une de l'autre pour continuer à développer leurs acquis ».

Malgré ces éléments communs, la Suisse et l'UE diffèrent sur trois points: elles sont issues de racines et de siècles différents, leurs dimensions n'ont rien de commun et leurs problèmes sont diamétralement opposés. Mais elles passeraient le troisième millénaire dans de meilleures conditions si elles arrivaient à intégrer leurs acquis. C'est ce qui les place toutes deux devant un grand défi commun, que seul un processus d'apprentissage spécifique leur permettra de relever.

Pionnières

La Suisse et l'UE sont des pionnières de leur époque. La révolution libérale de 1848 – c'était le troisième grand bouleversement démocratique en Europe après 1789 et 1830 – n'a réussi qu'en Suisse. Entre autres raisons parce que dans beaucoup de capitales européennes, les élites conservatrices au pouvoir étaient tellement occupées par les révolutionnaires qu'elles n'étaient plus en mesure de venir en aide aux conservateurs aux abois en Suisse et d'empêcher l'avènement de l'Etat fédéral libéral.

La Suisse devint la pionnière du suffrage universel pour les hommes et de la démocratie représentative. Elle a estimé, dans sa majorité, que sa forme libérale (« Tout pour le peuple! ») était trop mince et a élargi le concept, grâce aux mouvements démocratiques de 1862 à 1891 en ajoutant les droits populaires pour en faire une démocratie directe (« Tout avec, par et pour le peuple! »). Cet idéal républicain imprègne depuis lors la culture politique de la Suisse, sa pratique de la démocratie et de la liberté et l'oblige à un

Lors d'un récent exposé tenu à l'Université de Zurich, le conseiller national Andreas Gross (PS, Zurich) a présenté la nécessité et les chances d'une nouvelle Constitution européenne. Il retrace ici les thèses majeures de sa réflexion.

processus permanent de réflexion et d'auto-compréhension ouvert à toute idée de réforme que peuvent légitimer 100 000 signatures: la Suisse est donc continuellement obligée de considérer qu'elle est en devenir.

Au 20^e siècle

Durant le 20^e siècle, la démocratie directe a permis à la Suisse de sauvegarder l'ouverture historique, notamment vers l'Europe, qui la caractérisait à l'époque de sa création de 1833 à 1871. Parallèlement, la société suisse s'est repliée sur elle-même – surmontant la Seconde Guerre mondiale, prétendument sans coup férir.

Alors que la majorité des Suisses pensaient qu'ils avaient survécus seuls et que par conséquent ils pourraient tout faire seuls à l'avenir aussi, les Européens, bien plus directement touchés par la guerre, faisaient l'expérience inverse et en tiraient des conséquences radicalement différentes: afin de ne plus perdre l'essentiel, la paix, la liberté, le bien-être social, il fallait s'unir au-delà des différences culturelles et tenter de faire ensemble ce qu'aucun n'arrivait manifestement plus à faire tout seul.

Durant la deuxième moitié du 20^e siècle, les Européens de l'Ouest ont donc accompli le processus d'intégration transnationale le plus réussi de l'histoire des temps modernes. Nulle part ailleurs que dans l'Union, des Etats ont réussi à déléguer autant de

souveraineté, sur le plan économique et politique, à une institution supranationale. Alors que les principales puissances se sont affrontées militairement pendant 300 ans, leurs relations sont aujourd'hui aussi pacifiques que celles qu'entretenaient les cantons.

La globalisation, le fondement politique du tournant du siècle et de la première décennie du 21^e siècle, place les deux pionnières des siècles précédents devant le défi qui consiste à tirer les leçons de l'expérience faite de chaque côté, pour pouvoir mettre leurs succès en commun.

Il faut que la Suisse se rende compte que si elle ne se « transnationalise » pas, elle ne pourra sauver sa démocratie et donc sa liberté politique. Car si ces dernières se limitent à l'Etat national, elles finiront par s'éroder avec celui-ci au cours des prochaines décennies.

Constitution européenne

L'Union européenne s'est déjà rendue compte qu'elle ne pouvait renforcer le processus d'intégration que si elle consolide ses fondements démocratiques. C'est pourquoi autant d'Européens plaident-ils depuis quelques années en faveur d'une Constitution européenne qui voudrait faire, entre 1991 et 2009, ce que la Suisse a accompli entre 1830 et 1848 sur le plan intercantonal. Les chances d'y parvenir sont fortes.

Les défis psychologiques, devant lesquels se trouveront l'UE et la Suisse dans les prochaines années, sont plus proches qu'elles ne l'imaginent.

La Suisse est en train d'apprendre qu'elle ne peut développer ce qu'elle a déjà accompli toute seule qu'aux côtés des autres; l'Union européenne sait que ce n'est qu'en donnant voix aux citoyennes et aux citoyens qu'elle pourra préserver ce que l'économie et les décideurs ont été les seuls à accomplir jusqu'à présent. Car la démocratie dépend autant de l'Europe que l'Europe de la démocratie. La Constitution fédéraliste européenne les réunira. Ainsi, vers 2012, la Suisse pourrait devenir l'Appenzell d'une Union européenne fondée sur une constitution démocratique. ■

Hors-jeu

Le football suisse change de formule. Acculé par son mauvais état de santé, il fait le pari d'une plus grande sélection de son élite professionnelle. Moins de clubs et plus de moyens pour un spectacle meilleur.

Le football est un jeu. Par ailleurs, il est aussi une industrie. Autrement dit, il s'agit d'un sport; terme qui synthétise son emportement ludique et son poids économique. Or, le football se porte mal. En Suisse, notamment.

Le championnat s'étire d'août en mai en multipliant les rencontres en dessus et en dessous d'une barre fatidique. Depuis quinze ans, celle-ci départage d'un côté la misère de la relégation et de l'autre les jouissances du titre. Appelée à développer la compétitivité des équipes et des joueurs suisses, elle a fini plutôt par entraver la formation et l'éclosion. La loi toute puissante du résultat a eu vite raison des projets à plus long terme et, en passant, du beau jeu.

Enjeux et budgets modestes

Sur le plan international, les équipes suisses sont absentes, écartées rapidement des grandes manifestations lucratives. Après la dispersion d'un groupe de joueurs remarquables qui lui avait assuré quelques heures de gloire éphémère, le football du pays est sur le déclin. Les spectateurs, hormis quelques exceptions (Bâle et Saint-Gall, par exemple) ont

tendance à bouder les stades. Les rencontres ne sont plus de qualité. Les enjeux sont modestes. Les budgets également. Et le football, comme toute industrie, est une affaire d'argent. Seulement, le produit n'est plus concurrentiel. Les sponsors font la fine bouche. Les sources de financement semblent se tarir les unes après les autres. Les faillites guettent les clubs, victimes de gestions mégalo-manes, sinon incompétentes et malhonnêtes. Bref, le football suisse est en sursis.

Or, après des années de tergiversations sur la nature du changement tant souhaité, les présidents des clubs viennent de s'entendre sur la création de deux ligues:

l'une professionnelle, limitée à dix équipes et l'autre semi-professionnelle, tournée vers la formation, composée de seize équipes. Les deux ligues ne seront pas étanches. Il sera toujours possible de passer de l'une à l'autre. Le mérite sportif devra néanmoins se parer d'une bonne santé économique et d'une direction irréprochable. Cette nouvelle partition devra assurer les assises financières des équipes, un spectacle plus attrayant ainsi qu'une relève efficace.

Pourtant, et malgré ses belles promesses, elle risque d'élargir

le fossé séparant une élite réduite et une base étendue multipliant les équipes et les championnats régionaux.

Un modèle suicidaire

Car cette formule trahit l'envie de se rapprocher d'un modèle fondé sur la professionnalisation généralisée, la surenchère des droits de retransmission, la transformation des équipes en sociétés anonymes cotées en bourse, la circulation anarchique des joueurs et des capitaux, la prolifération géométrique des matches. Un modèle qui transforme le sport, ce subtil équilibre entre le jeu et l'industrie, en spectacle, qui consacre la primauté du produit et de son rendement. Il faut jouer plus, rationaliser, optimiser pour un profit maximal à l'instar de la politique de l'UEFA régentée par les clubs des grandes nations du football européen.

L'industrie du football suisse semble tentée par la fuite en avant. Reconnaisant son impuissance, ses difficultés, au lieu de se reformer au-delà des conformismes et des lieux communs, elle opte plutôt pour la surenchère. Il n'est pas improbable alors que l'emprise de l'industrie se retourne contre le jeu qu'elle prétend exalter. Oubliant tout ce qui le justifie et qu'elle réduit à un faire-valoir de ses stratégies: la joie du ballon. De l'apprentissage, la formation et la socialisation des

joueurs, jusqu'au regard passionné et débordant des spectateurs, supporters ou simples amateurs.

Finalement, pourquoi ne pas rêver un instant au jeu, après l'auto-désagrégation annoncée de l'industrie? Un jeu en pure perte d'énergie, d'enthousiasme, de beauté, de talents dans des stades pleins, vidés de publicité. Soumis au rythme lent des dimanches et des saisons; et des buts. Dégagé des fréquences médiatiques. Où l'industrie serait au service du jeu et non pas le contraire. *md*

Un modèle qui transforme le sport en spectacle, qui consacre la primauté du produit et de son rendement

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cftp)
Thierry Tanquerel
Albert Tille (at)

Forum:
Andreas Gross

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Femmes dans une salle d'attente

Par Anne Rivier

– Trois heures. J'avais rendez-vous à deux heures et quart, et vous?

– Une heure et demie...

La scène se passe chez mon nouveau médecin. À voir les nombreux diplômes encadrés d'or fin sur les parois, ce spécialiste possède les qualités nécessaires à l'exercice de son art. La planification horaire exceptée.

À sa décharge, on pourra toujours invoquer l'incapacité de son secrétariat: exclusivement féminin, il aura bon dos. Ou stigmatiser le sexe de sa salle d'attente, joliment féminin, lui aussi. Jeune ou vieille, qu'elle se plaigne ou se réjouisse, la patiente du gynécologue est une incorrigible bavarde.

Son rendez-vous obtenu de haute lutte téléphonique (vingt minutes de consultation réservées de longue date), une fois le seuil du précieux cabinet franchi, elle révèle enfin sa nature profonde. Un monstre d'égoïsme. Chacune pour soi, et que les autres poireautent.

Actuellement, nous sommes quatre à nous morfondre, le papier glacé des revues *people* étalé sur les genoux. Mais l'enterrement de Margaret est déjà loin, Céline Dion maman depuis un siècle, et les huit déesses d'Ozon ont l'œil fripé sous les ridicules des pages froissées, malmenées dans l'angoisse ou l'impatience. Examens humiliants à venir, ixième panne d'éprouvette, résultats d'analyse. Et cette boule au sein, ces saignements, un cancer, un dérèglement passager?

Durs destins que les destins femelles. Nos lignes de vie hésitant sans cesse entre l'amas régulier de lunes empilées et le calendrier chaotique de nos révolutions hormonales. La femme est une pendule rétive, l'indomptable balancier du monde.

– Il suffit de mal tomber, vous savez. Une urgence, une naissance et c'est reparti pour un tour.

L'accent de cette biche brune m'est familier. Téhéran? «Balé, balé, comment avez-vous deviné? Ravie, elle me pose mille questions avant de s'embarquer sur le bateau de la considération politique obligée. Au chapitre rebattu de la condition de la femme en terres d'Islam, je lui signale quelques adresses Internet. À l'évocation de sites «féministes» iraniens, Madame pouffe dans ses bagues émeraude.

Madame est encore très belle, très élégante. Riche. Nous n'avons rien en commun si ce n'est notre âge et notre gynécologue. Et pourtant, compagne éphémère des frustrations de salles d'attente, elle m'écoute, me répond et je fais pareil. L'essentiel étant de meubler ce silence composite, alourdi de peurs et de parfums.

À ma gauche, une gazelle andine. La cape bleutée de ses cheveux lui tombe bas sur les hanches. Lumière du regard dans l'aura vibrante de sa jeunesse.

– Moi? De Lima. Chez nous, vous savez, la majorité n'en mène pas large non plus. Pas voilée, mais pas mal exploitée, la Péruvienne.

Le ventre, moulé en œuf de Pâques, pointe fièrement sous la chasuble rose fluo. «Ça c'est le garçon assuré, croyez-moi; les filles, elles, s'enroulent autour de la taille» prédit l'index de la sibylle iranienne.

«Mon mari préférerait un fils, claro!» sourit la Latine. Macho? Pas trop. Ce qu'il faut pour se sentir protégée. L'homme d'ici, elle le trouve mou. Madame Téhéran s'insurge contre cette généralisation. Au fond, mous ou pas, orientaux ou occidentaux, il y a ceux qui prennent leurs responsabilités et les autres. Voilà l'unique classification acceptable.

La future maman opine, applaudit bruyamment. Enchaîne sur une ode au mâle universel et responsable, jongle avec les mots et les sons, tangote et s'agite de partout, les doigts en éventail au bout de ses bras de danseuse. Dans deux semaines, elle allaitera son bébé. Le corps ramassé, immobile, elle s'adonnera au silence de la communion originelle.

– Et vous, l'accouchement, pour quand?

Ma voisine de droite (Somalienne, Erythréenne?) médite, les mains en coquille sur les cuisses, la pupille vissée au mur. Sa robe de dentelle multicolore n'a pas été tissée à Saint-Gall. Sur le cou de pied chocolat, la lanière tressée d'une sandale rappelle l'Afrique et ses soleils de sable.

Une patience d'ange coule de ses épaules, ses soupirs même ont des ailes. Légers, presque joyeux, ils ne traduisent aucun énervement. Juste un entêtement serein, l'acceptation momentanée de son impuissance sur les choses. Elle ne nous comprend pas, mais elle paraît à l'aise, fortifiée par notre seule présence. Femmes, ceinture de sécurité.

Elle aimerait tant pouvoir échanger, rire avec elles. Leur expliquer que le français, c'est vraiment du chinois. Elle a essayé de suivre des cours. Trop difficiles à caser dans ses activités de couturière. Et puis avec ce troisième bébé qui s'annonce. Si seulement son aîné était là, il saurait lui traduire ce qu'elles racontent. Son fils est son Sésame. Mais il est à l'école. C'est un bon élève, un gosse sans problèmes. Toujours prêt à l'aider.

Le père, lui, n'a plus le temps de s'occuper d'eux. Il a beaucoup souffert, il n'arrête pas de le leur répéter. Il travaille depuis quatre ans dans les cuisines d'un restaurant où il donne entière satisfaction. Il gagne honnêtement sa vie, et la leur. Il est en règle. Réfugié, mais en règle. Son existence est officielle, sa famille regroupée, il ne doit plus rien à personne. À sa femme d'en mettre un coup, maintenant. Qu'elle s'adapte, qu'elle s'intègre, qu'elle fasse un effort, pour l'amour de Dieu. ■